

Présidence

Service des affaires institutionnelles et juridiques

Perpignan, le 26 juin 2024

Décision n°2024-029 du 26 juin 2024 proclamant la nomination de l'administrateur provisoire du département Management de la Logistique et des Transport de l'institut universitaire de technologie de Perpignan

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, L 713-1, L 713-9, D 713-1 et R 719-80; Vu les statuts de l'université de Perpignan; Vu les statuts de l'institut universitaire et de technologie de Perpignan,

DECIDE

Article 1er - Monsieur David DUVAL, professeur des universités, est nommé en qualité d'administrateur provisoire du département « Management de la Logistique et des Transports » de l'institut universitaire de technologie de Perpignan, à compter du 1er juin 2024 jusqu'au 30 juin 2024.

Article 2 - Le directeur de l'institut universitaire de technologie et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Perpignan

Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET